



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 27 avril 2016

Le Conseil municipal convoqué le 20 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 27 avril 2016 à 20h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Budget principal, Services Eau – Assainissement, Lotissement :
 - Présentation et adoption du budget prévisionnel 2016,
- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Travaux ONF 2016,
- Cantine scolaire : Tarifs 2016,
- Point sur l'avenir du bureau de poste,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Maryse GERVASONI et Messieurs Pierre BELBEZIER, Jean-Marie VILLALONGA, Mathieu THOUVENIN, Guillaume HOFER excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016.

Les conseillers présents à cette séance émargent le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Présentation et adoption des Budgets Primitifs 2016
Commune, Service Eau-Assainissement, Lotissement Saint Jacques

Délibération n° : D201621

Objet de la délibération

Adoption
Budgets primitifs 2016
Commune
Service Eau-Ass
Lotissement

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2016 relatifs à la Commune et au service d'Eau-Assainissement et au lotissement Saint Jacques chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, assorti du détail des opérations d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs énoncés ci-dessus et présentés par le Maire.

- **Budget primitif de la Commune**

Le Maire donne les explications nécessaires à la compréhension du budget primitif principal 2016 par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 706 686.00	1 280 447.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 426 239.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 706 686.00	2 706 686.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 532 845.00	1 603 362.00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 786 428.00	1 310 831.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 405 080.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 319 273.00	4 319 273.00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	7 025 959.00	7 025 959.00

- **Budget primitif Service Eau-Assainissement**

Le Maire détaille la présentation générale du budget primitif 2016 relatif au Service Eau-Assainissement.

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	145 820.00	145 820.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	145 820.00	145 820.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	272 473.00	517 562.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 271 099.00	1 071 465.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	45 455.00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 589 027.00	1 589 027.00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	1 734 847.00	1 734 847.00
--	-----------------	--------------	--------------

- **Budget primitif Lotissement**

Le Maire a détaillé la présentation générale du budget primitif 2016 du lotissement Saint Jacques.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	20 000.00	674 676.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	654 676.00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	674 676.00	674 676.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	134 940.00	127 980.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		6 960.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	134 940.00	134 940.00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	809 616.00	809 616.00

Point sur les travaux en cours et à programmer

- **Recherche de fuites** : Concernant la conduite d'eau potable qui va de Montrot à Val Bruant, les compteurs et vannes ont été posés. La conduite passant dans des propriétés privées sans qu'aucune convention n'existe entre la commune et les propriétaires, il va être remédié à cette situation. Les travaux d'étanchéité de la bêche de rétention nécessiteront une coupure de l'approvisionnement de plusieurs jours.
- **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir** : L'entreprise BOUREAU sera livré autour du 25 mai, de la ligne pilote. La réception des travaux tranche 1 sera faite une fois la ligne pilote posée.
- **Défense de la mise aux normes des poteaux incendie** : les travaux sont terminés et les tests ont été réalisés. Pour certains poteaux, le débit est conforme mais il s'avère que pour certains le débit est faible (Montrot et Beausoleil) voire insuffisant (Rue de Caulle et Beauséjour). Le diamètre de la canalisation serait en cause. Des aménagements vont être étudiés lors des travaux de la Rue A. Gabeur, ainsi que l'installation d'une citerne de 120 m³ à enterrer au lotissement Beauséjour.
- **Rue Anatole Gabeur** : L'ouverture des plis est programmée pour le 2 mai 2016 à 14h 30. Il reste à étudier les consultations, revoir les financements. Les travaux pourraient démarrer à l'automne.
- **STEP** : Le permis de construire vient d'être accordé.
- **Salle des fêtes** : La commission d'appel d'offres s'est réunie en mars 2016 pour procéder à l'ouverture des huit plis déclarés conformes. Ils ont été étudiés suivant les critères d'évaluation prévus (60 % pour le prix et 40 % pour la note technique) et ont été présentés à la commission le 20 avril 2016.
La commission auditionnera les trois meilleures offres.

Travaux ONF 2016

Délibération n° : D201622

Objet de la délibération

Destination des coupes
Exercice 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes n°11-23-25-29-33-39 et 40 de la forêt communale :

1) VENTE EN BLOC ET SUR PIED :

Par les soins de l'O.N.F. des coupes n° 39 et 40 pour le bois d'industrie en 2017

2) EXPLOITATION DU BOIS D'ŒUVRE DES COUPES :

Coupes n° 23-25-29-33-39 et 40 en 2016, par un entrepreneur ; les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'ONF, le surplus étant délivré à la Commune.

3) DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DES COUPES :

Coupes n° 11-23 et 25 pour le bois d'industrie en 2016 ;
Coupes n°29 et 33 pour le bois d'industrie en 2017.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants dont les noms et signatures suivent :

Daniel ANDREOTTI
Frédéric ROSSIGNOL
Matthieu THOUVENIN

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES

- Abattage du taillis et petites futaies :
15/04/2017 pour les coupes n°11-23 et 25
15/04/2018 pour les coupes n°29 et 33
- Vidange du taillis et des petites futaies :
15/10/2017 pour les coupes n°11-23 et 25
15/04/2018 pour les coupes n°29 et 33
- Façonnage et vidange des houppiers :
15/10/2017 pour les coupes n°11-23 et 25
15/04/2018 pour les coupes n°29 et 33

Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront considérés comme y ayant renoncé. La vente en sera poursuivie au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Cantine scolaire : Tarifs 2016

Le Maire informe les conseillers qu'il s'agit d'une régularisation suite au nouveau contrat conclu avec le prestataire pour avoir effet au 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° : D201623

Objet de la délibération

Cantine
Périscolaire
Participation des familles
Janvier à juin 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal les différents éléments entrant dans la composition des montants des repas : coûts de personnel, frais fixes et co prestataire. Il indique aussi qu'il doit être tenu compte des quotients familiaux des familles dans le but de respecter le cahier des charges de la Caisse d'Allocations Familiales. Il rappelle qu'à la suite du marché public passé fin 2015, relatif au prestataire fournissant les repas, les tarifs auraient pu évoluer. Il propose néanmoins de les laisser en l'état.

	Participation des Familles		
	Périscolaire matinal	Cantine + périscolaire méridien	Périscolaire après-midi
COEF1 (- 600 €)	0.84 €	3.60 €	46.20 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	1.06 €	4.11 €	55.44 €
COEF3 (+ 1000 €)	1.26 €	4.63 €	68.15 €
MSA et autres	1.78 €	4.63 €	92.40 €

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent, notamment les titres de paiement.

Point sur l'avenir de la Poste

Le Maire rappelle que suite à la nouvelle gestion du bureau de poste portant sur la formule Facteur-guichetier, les horaires n'étaient pas encore déterminés et le personnel de la poste n'avait pas encore été choisi. C'est maintenant chose faite.

Le bureau de poste sera donc ouvert à partir du 6 juin les après-midi de 14h 15 à 17h, du lundi au vendredi inclus. Par contre, le bureau sera fermé le samedi, à la grande déception de la municipalité.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201624

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention d'Aliéner

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Arc en Barrois,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 8 avril 2016 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52210, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 71 rue Anatole Gabeur cadastrée AE n°110 d'une superficie de 1 569 m², AE n°207 d'une superficie de 759 m² et AE n°206 d'une superficie de 66 m², appartenant à Madame Françoise Thérèse Marguerite Marie SOUFFESS-DESPRE, retraitée demeurant à Arc en Barrois (52210) Maison de Retraite Saint Martin 2 route de Langres ; Madame Aude Denise Marie Yvonne QUILLIARD, épouse LANDEL, retraitée demeurant à Dijon (21000) 3 rue Berbisey ; Madame Florence Marie Aleth QUILLIARD, épouse MONJAL, retraitée demeurant à MALAKOFF (92240) 10bis avenue Jean Jaurès ; Monsieur Nicolas François Marie QUILLIARD, comédien, demeurant à Saint Mandé (94160) 30 avenue du Général de Gaulle ; Madame Armelle Marie Martine QUILLIARD, épouse DE GIRVAL, chargée de production demeurant à Paris (75014) ; Monsieur Thierry Michel QUILLIARD, cadre en communication demeurant à Versailles (78000) 5 avenue de la tranquillité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Augmentation des 4 Taxes par la CC3F** : le maire informe les conseillers que la CC3F a décidé d'augmenter les taxes de 7,7 %.

Voici le tableau récapitulatif :

Taxes	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	2,9	3,14
Taxe foncière (bâti)	2,65	2,87
Taxe foncière (non bâti)	3,58	3,88
CFE	2,65	2,87

▪ **Point sur le Personnel :**

Le Maire fait état du personnel communal :

Deux contrats sont venus à expiration pour Martial GERVASONI, et Elsa FRANK ne sont pas renouvelés.

Albert KOCK a démissionné de son emploi le 30 mars 2016, il sera remplacé par Mathias GALIZZI qui est recruté pour un contrat d'un an.

▪ **Adhésion 2016 à l'association des maires :**

Le Maire précise qu'il s'agit d'une association utile qui fonctionne bien, met à disposition des communes un service juridique et assure des formations ; la cotisation est assise sur le nombre d'habitants de la commune concernée, ce qui donne pour notre commune une cotisation de 499,21 euros.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association et de payer la cotisation de 499,21 euros.

▪ **Informations diverses :**

▪ Il y a deux lettres à distribuer très rapidement aux habitants d'Arc en Barrois :

- L'une concernant le SMICTOM pour demander aux habitants d'utiliser les nouveaux bacs d'ordures qui leur ont été distribués,

- Et l'autre pour informer la population d'un exercice mené conjointement par la gendarmerie, le 61^{ème} R.A., le SDIS et le GIGN portant sur une simulation d'attaque terroriste dans le cadre de l'opération « Sentinelle ». Cette manifestation est prévue place Moreau le 3 mai 2016, de 13 à 17h environ.

▪ La Commune est invitée en tant que prestataire touristique (camping) par le GIP du futur parc national à la Maison de COURCELLES le lundi 2 mai de 14 à 18h. Alice MARCHAND est déléguée pour assister à cette réunion.

▪ Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements des enfants qui étaient partis au Val André avec Corine MINEL et Béatrice FLOUVAT, leurs institutrices.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Alice MARCHAND concernant l'AVAP demande la formation d'un groupe de travail comme exposé au conseil municipal le 13 avril 2016 avec le cabinet U2A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, la composition du groupe de travail : U2A, A.B.F., Philippe FREQUELIN, Daniel MARCHAL, Jean Marie VILLALONGA, Maryse GERVASONI, Alice MARCHAND et l'association A.P.C.

► Julia MOLARD demande des nouvelles du projet de micro-crèche. Il lui est répondu que la compétence a été actée au sein de la CC3F assortie d'une convention de partenariat avec la CAF. Cette démarche met en place le processus d'une création de micro-crèche sur un territoire avec tous les financements envisageables. Une réunion est prévue lundi 2 mai 2016 avec la CC3F et ARC pour en discuter.

► Anne-Marie RENAUDIN s'interroge sur les modalités de recrutement du personnel. Un débat s'instaure. Le Maire rappelle que ce domaine est de sa compétence exclusive.

La séance est levée à 23h 45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 31 mai 2016 à 20h30.

Conseil Municipal du 27 avril 2016

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	